



## Ordonnance de télécom CRTC 2024-36

Version PDF

Ottawa, le 14 février 2024

### TELUS Communications Inc. – Approbation provisoire d'une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement** les pages de tarif proposées dans la demande tarifaire suivante :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire et description</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
TELUS Communications Inc.	AMT 662 Tarif des montages spéciaux – Modification au service de location de voies intercirconscription	26 janvier 2024	14 février 2024

2. Le Conseil traitera la demande d'entérinement formulée dans la présente demande, et toute autre question liée à cette demande au besoin, dans une ordonnance ultérieure.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général